

1^{ère} EDITION DU FORUM REGIONAL DE L'EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (FREAO)

Thème : « *Valorisons l'eau pour transformer l'Afrique de l'Ouest* »

Groupe Thématique Régional (GTR) 2 : Financement des infrastructures hydrauliques

**Mobiliser les financements pour les
infrastructures hydrauliques en Afrique de
l'Ouest : rapport succinct sur les stratégies
de mobilisation des ressources**

Mai 2026

TABLE DES MATIERES

RESUME	v
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE DU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST	2
1.1. Contexte politique et stratégique	2
1.2. Contexte socioéconomique	2
1.3. Contexte environnemental	3
1.4. Contexte du financement	3
II. ETAT DES LIEUX DU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST	5
2.1. Cartographie des projets d'infrastructures hydraulique en Afrique de l'Ouest	5
2.1.1. Projets d'infrastructures hydrauliques exécutés ou en cours d'exécution en Afrique de l'Ouest	5
2.1.2. Projets d'infrastructures hydrauliques en vue en Afrique de l'Ouest	5
2.2. Niveau de financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest	6
2.3. Leçons apprises du financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest	8
2.4. Défis et contraintes du financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest	8
III. SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS POUR FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST	11
3.1. Solutions sur le plan technique	11
3.2. Solutions sur le plan financier	11
3.3. Principales recommandations	12
3.3.1. Recommandations à l'endroit de la CEDEAO (CGRE, PPDU)	12
3.3.2. Recommandations à l'endroit de Etats membres de le CEDEAO	12
3.3.3. Recommandations à l'endroit des institutions nationales et internationales en charge de la gouvernance l'eau (partenaires techniques et financiers)	12
IV. PROPOSITION DE PANELS DISCUSSION	13
CONCLUSION	14

LISTES DES ABRÉVIATIONS

ABM	: Autorité du Bassin du Mono
ABN	: Autorité du Bassin du Niger
ABV	: Autorité du Bassin de la Volta
AEP	: Adduction en Eau Potable
APD	: Aide Publique au Développement
BAD	: Banque Africaine de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CGRE	: Centre de Gestion des Ressources en Eau de la CEDEAO
FPD	: Financement Public du Développement
FREAO	: Forum Régional de l'Eau en Afrique de l'Ouest
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTR	: Groupe Thématique Régional
GWP-AO	: Global Water Partnership - Afrique de l'Ouest
IDE	: Investissements Directs Etrangers
OBT	: Organismes de Bassins Transfrontaliers
ODD	: Objectif de Développement Durable
OMVG	: Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	: Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
PAPV	: Programme d'Appui aux Populations Vulnérables
PARGIRE	: Plan d'Action Régional pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PPI	: Participation Privée dans les Infrastructures
PPP	: Partenariats Publics Privés
UNECA	: United Nations Economic Commission for Africa

RESUME

Malgré un engagement régional fort, le financement du développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest demeure limité par une répartition inégale des investissements, un déficit de financement important, une diversification insuffisante des sources de financement ainsi que des cadres politiques et stratégiques inadéquats. L'accès aux capitaux reste entravé par des risques d'investissement élevés, de faibles capacités institutionnelles, un accès limité au crédit, une pénurie de projets bancables, une forte dépendance à l'égard des financements des bailleurs de fonds, l'accentuation des effets du changement climatique, l'insuffisance des données nécessaires à une prise de décision fondée sur des données probantes, ainsi que d'importants risques environnementaux et sociaux, entre autres facteurs.

Du point de vue environnemental, la région est confrontée à des pressions croissantes liées à la variabilité climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la déforestation et à la perte de biodiversité, à la rareté de l'eau et à la dégradation des ressources hydriques, à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer, à une gestion insuffisante des déchets et à la pollution, ainsi qu'à des inondations récurrentes. Ces défis continuent de réduire la capacité du secteur de l'eau à contribuer efficacement au développement durable et à la résilience régionale.

Bien que l'Afrique de l'Ouest ait accumulé une expérience précieuse en matière de financement des infrastructures hydrauliques, il demeure nécessaire pour les décideurs et les parties prenantes de renforcer les échanges de connaissances et de leçons apprises. Cela est essentiel pour appuyer la planification stratégique à long terme, institutionnaliser une participation citoyenne significative, renforcer les capacités institutionnelles, promouvoir des approches inclusives et équitables du développement des infrastructures et accélérer l'adoption de mécanismes de financement innovants.

Afin de faciliter les discussions sur ces questions au cours du forum, une session de panel est proposée pour favoriser le partage des connaissances, l'échange d'expériences et le dialogue entre les principales parties prenantes. Cette session sera précédée de deux présentations : (i) Défis et contraintes du financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest et (ii) Expériences de mobilisation des ressources financières pour le secteur de l'eau en Côte d'Ivoire. Ces présentations seront assurées respectivement par l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et l'Unité de coordination du Projet PAPV en Côte d'Ivoire.

Le panel qui suivra réunira des représentants de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), du Projet PAPV Côte d'Ivoire qui partagera les expériences pratiques du pays hôte ainsi que de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC). Les échanges, modérés par des représentants de ces institutions, offriront une plateforme pour explorer des stratégies concrètes visant à renforcer le financement durable du développement des infrastructures hydrauliques dans l'ensemble de la région.

INTRODUCTION

L'Afrique de l'Ouest dispose d'abondantes ressources en eau et d'un important potentiel hydrologique susceptible de soutenir le développement économique, l'intégration régionale, la résilience climatique et l'amélioration des conditions de vie des populations. La région est dotée d'un vaste réseau de cours d'eau transfrontaliers, notamment les fleuves Niger, Sénégal et Volta, ainsi que d'importants plans d'eau tels que le lac Tchad. Ces ressources constituent un atout stratégique pour le développement d'infrastructures hydrauliques productives, notamment les systèmes d'approvisionnement en eau, les aménagements hydroagricoles, les installations hydroélectriques, les infrastructures de gestion des inondations et les projets hydrauliques à usages multiples.

Malgré ce potentiel considérable, la valorisation effective des ressources en eau demeure limitée par un développement insuffisant des infrastructures, un faible niveau d'investissement et d'importantes difficultés de financement. Le potentiel hydrologique de la région est en outre affecté par une forte variabilité climatique, l'intensification des effets du changement climatique et une demande croissante liée à la croissance démographique, à l'urbanisation, à l'expansion des activités agricoles et à la transformation économique. Ces défis mettent en évidence la nécessité urgente de mobiliser des investissements importants et durables afin de développer des infrastructures hydrauliques résilientes, capables de soutenir une croissance inclusive et de renforcer la stabilité régionale à long terme.

Le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest ne se limite pas à répondre aux enjeux de sécurité hydrique ; il constitue également une opportunité de renforcer la coopération régionale, de promouvoir la paix et la stabilité, d'accroître la résilience face au changement climatique et d'accélérer les progrès vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 6, qui vise à garantir, d'ici 2030, l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. Toutefois, la réalisation de ces objectifs exige de lever des contraintes persistantes, notamment l'insuffisance des investissements publics, l'accès limité aux financements à long terme, la faible diversification des sources de financement, les capacités institutionnelles limitées et le nombre insuffisant de projets bancables susceptibles d'attirer la participation du secteur privé.

Compte tenu de l'importance stratégique des ressources en eau et de l'ampleur des investissements nécessaires, il est essentiel de mettre en place des cadres efficaces de dialogue, de coopération et de partage des connaissances entre les gouvernements, les institutions régionales, les partenaires au développement, les institutions financières, les acteurs du secteur privé et les organisations de la société civile. De telles plateformes peuvent favoriser l'échange de bonnes pratiques, promouvoir des solutions de financement innovantes et soutenir l'élaboration d'approches durables adaptées aux réalités des pays d'Afrique de l'Ouest.

Le présent rapport s'inscrit dans la réflexion en cours sur le thème « Le financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest ». Il examine les principaux défis auxquels le secteur est confronté, met en évidence les possibilités de mobilisation de ressources supplémentaires et propose des stratégies visant à renforcer les mécanismes de financement en faveur du développement d'infrastructures hydrauliques résilientes, inclusives et durables à l'échelle régionale

I. CONTEXTE DU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'Afrique de l'Ouest est largement reconnue comme l'une des régions du monde ayant le plus besoin de solutions innovantes pour relever les défis posés par l'eau et par le changement climatique. Les ressources en eau limitées ont été soumises à des pressions dont notamment la croissance démographique, le changement climatique et le changement de l'utilisation des sols. Les défis liés à l'utilisation durable des ressources et le manque d'infrastructure institutionnelle pour relever ces défis ont constitué des obstacles au développement socio-économique. Le contexte de financement des infrastructures hydrauliques est présenté ci-dessous.

1.1. Contexte politique et stratégique

Le contexte politique et stratégique du financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest est marqué par l'élaboration et adoption d'instruments ou la mise en place de cadres politique de pour faciliter l'accès aux financements en faveur des infrastructures hydrauliques. Il s'agit entre autres de :

Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest, adoptée en 2008 et révisée 2015, elle reste le document de référence de la CEDEAO pour l'eau. Elle est fondée sur quatre (4) principes clés à savoir : (i) Gestion Intégrée des Ressources en Eau pour tous les États membres, (ii) Gestion par bassin en accordant une priorité aux Organismes de Bassins Transfrontaliers (OBT), (iii) Eau comme facteur d'intégration qui encourage la mise en place des infrastructures hydrauliques multi-usages comme les barrages (énergie, irrigation, AEP, navigation par exemple) et (iv) le principe « usager-payeur » fondé sur la tarification progressive pour pérenniser les infrastructures.

A cette politique, s'ajoutent les stratégies opérationnelles actuelles 2020-2030

- Plan d'Action Régional GIRE 2 - PARGIRE 2021-2030 ;
- Vision CEDEAO 2050 - Pilier Infrastructures ;
- Programme Régional d'Investissement PARI Eau ;
- Initiative Eau, Paix, Sécurité ;
- Stratégie Énergie et Eau.

1.2. Contexte socioéconomique

L'Afrique de l'Ouest avec environ 470 Millions d'habitants, représentait près de 30 % de la population africaine. Cette région se distingue par sa grande interdépendance hydrique. Elle compte à elle seule 28 bassins hydrographiques partagés (sur 63 pour tout le continent africain), couvrant près de 71 % de la superficie totale de la région¹, un niveau de densité et d'interconnexion hydrique rare dans le monde.

Dans cette région Ouest africaine, le développement des infrastructures hydrauliques est marqué par un faible taux d'équipement, corrélé à un développement économique limité, malgré un retour récent des investissements. Il est dicté par le besoin urgent de gérer les ressources en eau à la fois pour l'agriculture, élevage, l'énergie, l'eau potable et autres utilisations face à une démographie galopante, des contraintes climatiques et des impératifs de sécurité alimentaire. Cinq (5) points clés expliquent ce contexte socio-économique. Il s'agit de :

- Insuffisance des infrastructures et faiblesse des investissements : La région souffre d'un déficit historique d'infrastructures hydrauliques, freiné par des résultats médiocres par le passé, bien que les grands investissements reviennent.

- Impact socio-économique : Le développement de ces infrastructures est perçu comme un levier pour la réduction de la pauvreté, la gestion de l'insécurité alimentaire et la promotion des activités rurales.
- Défis de gouvernance et de financement : des lignes directrices ont été validées par la CEDEAO pour encadrer les projets, face aux risques sociaux et environnementaux, et au besoin de mobiliser des financements, souvent difficiles à obtenir.
- Contexte de vulnérabilité : la région fait face à des pressions démographiques intenses, un stress climatique et des problèmes de sécurité qui compliquent la mise en œuvre de ces projets.
- Rôle du secteur privé : la gestion privée des systèmes de transfert d'eau s'est avérée être un levier pour l'amélioration des conditions de vie, notamment dans les zones rurales.

En résumé, les infrastructures hydrauliques sont importantes pour la relance économique et le développement durable, nécessitant une gestion intégrée pour surmonter les obstacles structurels et socioéconomiques.

1.3. Contexte environnemental

Le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest s'inscrit dans un contexte marqué par une forte variabilité climatique, une rareté chronique des grands aménagements, et des besoins croissants pour certains secteurs clefs dont l'énergie. Ce contexte vise à répondre au stress hydrique tout en gérant d'importants impacts environnementaux et sociaux. Le contexte est marqué par :

- Variabilité et Changement Climatique : la région fait face à une grande variabilité climatique (sécheresses, inondations), nécessitant une gestion robuste des ressources en eau.
- Impacts environnementaux majeurs : les grands barrages par exemple modifient la dynamique des écoulements, fragmentent les milieux aquatiques et inondent des vallées, créant un besoin de gestion durable.
- Gestion Intégrée et Durable : la CEDEAO, avec l'appui du GWP-AO, promeut des lignes directrices pour minimiser les impacts environnementaux et renforcer la gouvernance des infrastructures.
- Nécessité de Coopération : la gestion de l'eau nécessite une approche concertée, notamment pour les bassins hydrographiques transfrontaliers.

Au regard de ce contexte, il est clair que le retour aux grands investissements hydrauliques comme les barrages, les aménagements pour soutenir la croissance économique doit tenir compte des contraintes environnementales afin de garantir l'utilisation durable des ressources des ressources en eau.

1.4. Contexte du financement

Les mécanismes de financement correspondent globalement aux sources potentielles de financement des infrastructures hydrauliques. Il s'agit de :

- Contributions financières directes des Etats Membre : même si les contributions directes des États membres seraient faciles à mettre en œuvre, elles peuvent néanmoins être instables et imprévisibles.

- Contributions en nature des États membres : même si les contributions en nature par les États membres pourraient être plus importantes que les contributions directes, les bailleurs peuvent les percevoir comme représentant un engagement moindre que les contributions directes.
- Une taxe dédiée : un prélèvement dédié tel qu'une taxe sur l'importation est une source de financement plus stable et plus fiable que les contributions directes des États membres,
- Financement sur la base du principe utilisateur-payeur : le financement qui se fonde sur le principe de l'utilisateur-payeur peut être difficile à justifier pour l'ABM jusqu'à ce que l'Autorité soit capable de fournir un service clair à ses utilisateurs. ;
- Financement sur la base du principe pollueur-payeur : le financement qui se fonde sur le principe de pollueur-payeur peut être difficile et coûteux à mettre en œuvre, et si les sanctions sont trop élevées, il pourrait générer plus de revenus qu'il n'en faut.

Les mécanismes de financement viables peuvent inclure les contributions des États membres, une taxe dédiée, le mécanisme de financement utilisateur-payeur et les contributions des bailleurs. Le choix des mécanismes de financement effectuera en fin de compte dépendra de la rapidité avec laquelle le mécanisme de subvention pourra être établi et deviendra disponible (par exemple, un horizon de 2 ans, un horizon de 5 ans). Les mécanismes de financement dépendront également de l'évolution prévue de ces mécanismes de financement au fil du temps. D'autres critères comprennent les revenus qui devraient être générés ; la fiabilité des mécanismes de financement ; la complexité de la mise en œuvre ; les contraintes techniques, juridiques, ou politiques ; et les coûts de transaction. Sur la base de ces critères, les mécanismes de financement les plus attractifs sont :

- Les contributions des États membres (financiers ou en nature) ;
- Une taxe dédiée ;
- Le financement par un système utilisateur-payeur ;
- Les contributions des bailleurs (pour des activités et/ou investissements spécifiques).

Les autres mécanismes de financement sont soit difficiles à mettre en œuvre, soit ne génèrent pas de revenus substantiels, ou alors ne sont pas censés être réalisables dans le contexte économique actuel des États.

II. ETAT DES LIEUX DU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST

2.1. Cartographie des projets d'infrastructures hydraulique en Afrique de l'Ouest

Cette section se rapporte aux actions déjà entreprises, celles en cours et les actions projetées en matière de développement des projets d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest. Il est surtout question de voir le niveau des investissements pour chacune des interventions.

2.1.1. Projets d'infrastructures hydrauliques exécutés ou en cours d'exécution en Afrique de l'Ouest

Les projets d'infrastructures hydrauliques exécutés ou en cours d'exécution en Afrique de l'Ouest sont importants au rang desquels on peut citer :

- Projet d'approvisionnement en eau potable en milieu rural : lancé par l'Office des Forages Ruraux (OFOR) au Sénégal, avec un budget de 65 milliards FCFA.
- Projet d'Urgence et de Renforcement des Systèmes de Distribution d'Eau Potable : également mené par l'OFOR au Sénégal, avec un budget de 10 milliards FCFA.
- Projet d'Accès aux Services sécurisés d'Eau et d'Assainissement pour une Résilience Durable (PASEA-RD) au Burkina Faso un projet de près de 10 milliards FCFA.
- Projet de Renforcement des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable de la zone Sud au Togo : un projet de plus de 4 milliards FCFA.
- Projet d'approvisionnement en eau potable multi-villages dans les régions de Matam et Tambacounda au Sénégal : un projet de plus de 2 milliards FCFA
- Barrage de Sambagalou (Sénégal et Mali) : un projet hydroélectrique d'une capacité de 1 010 MW et un coût de 1,7 milliard de dollars US.
- Barrage de Kandadji (Niger) estimé à un peu moins de 800 millions d'euros, avec un financement initial mobilisé de 100 milliards de F CFA (environ 151-152 millions d'euros).
- Projet WACA+ (tous les 9 pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest) : un programme de résilience côtière et de développement de l'économie bleue, financé à hauteur de 240 millions de dollars

2.1.2. Projets d'infrastructures hydrauliques en vue en Afrique de l'Ouest

Quelques projets d'infrastructures hydrauliques en vue dans la sous-région ouest africaine sont :

- Poursuite du projet de barrage de Kandadji au Niger, incluant hydroélectricité, irrigation et sécurisation de l'approvisionnement en eau
- Nouveaux barrages de moyenne capacité dans les États membres confrontés au stress hydrique, notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger
- Extension des projets de type WACA+ contre l'érosion côtière et la submersion marine sur les littoraux du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Bénin et du Ghana
- Ouvrages de rétention et de lutte contre les crues urbaines
- Programmes d'extension des réseaux d'eau potable pour les grandes agglomérations telles que Lagos, Accra, Abidjan, Dakar, Lomé et Ouagadougou.

2.2. Niveau de financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest concentre le niveau d'engagements de financement des infrastructures le plus élevé du continent. Cependant, le secteur de l'eau avec le développement des infrastructures hydrauliques reste sous-financé, avec environ 13 % des investissements totaux, nécessitant une accélération pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD 6). Selon d'autres sources¹, les investissements réalisés entre 2019 et 2023, au titre de la participation privée dans les infrastructures (PPI) et du financement public du développement (FPD) en faveur des infrastructures dans la région, se sont maintenus à un niveau globalement stable, atteignant 22,1 milliards USD pour les PPI et 20,2 milliards USD pour les FPD. Les principaux pays bénéficiaires de cette ligne de financement sont le Nigeria (37%), le Ghana (26%), le Sénégal (14%) et la Côte d'Ivoire (13%). Selon les mêmes sources, les besoins de la région sont d'environ 20 milliards USD par an jusqu'en 2040 pour atteindre le niveau d'infrastructure de pays en développement comparables. Les éléments importants de ce financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest sont entre autres :

- Niveau élevé d'engagements régionaux : la région attire une part importante des financements totaux d'infrastructures en Afrique (plus de 25 %), en raison de sa forte densité démographique et de son potentiel hydrique.
- Répartition sectorielle très inégale : l'eau, sources de tout process et vitale pour l'humanité représente une part inférieure comparée au secteur des transports (40 %) et à l'énergie (34 %).
- Déficit de financement : malgré les investissements, le niveau actuel reste inférieur aux besoins annuels requis pour assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, avec un écart persistant pour atteindre les 30 milliards USD nécessaires annuellement à l'échelle du continent.
- Sources de financement : les investissements proviennent d'un mélange de financements publics, de bailleurs de fonds internationaux, d'initiatives du secteur privé (PPP), et de stratégies endogènes (communautaires) pour la gestion et la maintenance des ouvrages.
- Cadre politique et stratégique : La CEDEAO, à travers le PPDU, joue un rôle central dans la structuration, la maturation et la préparation des grands projets hydrauliques transfrontaliers, en vue de renforcer leur bancabilité et de faciliter la mobilisation des financements nécessaires à leur mise en œuvre.

¹ [Politique hydraulique et développement socio-économique rural: Evaluation de l'impact des Partenariats Public-Privé \(PPP\) sur la réduction des inégalités sociales dans le bassin arachidier](#)

Encadré 1. Expériences en matière de financement autonome et durable d'Organismes de Bassins de la région

Les expériences de l'ABV, de l'ABN et de l'OMVS sont fort intéressantes en matière de financement des infrastructures hydrauliques.

L'expérience de l'ABV concerne une étude relative à la définition de mécanismes de financement autonome et durable. Cette étude s'est appuyée sur des constats fondamentaux notamment l'insuffisance du budget de fonctionnement de l'ABV et des contributions des Etats-membres ainsi que la nécessité de financements complémentaires. Elle a proposé des mécanismes de financement et des mesures d'accompagnement à court (0- 5 ans) et moyen (6–10 ans) termes. Pour le court terme (0-5 ans), le financement de la trésorerie, les financements régionaux, la taxe additionnelle « usager-payeur », les financements internationaux et les subventions des États sont les mécanismes privilégiés et les mesures d'accompagnement portent sur le jalonnement du circuit de paiement ainsi que le renforcement des capacités des Points Focaux. Pour le moyen terme (6-10 ans), il a été retenu la taxe additionnelle « Producteur-payeur » et la création d'une agence financière.

L'exposé sur l'ABN montre qu'à l'instar de l'ABV, une étude spécifique a été menée et ses résultats ont été adoptés par le 9^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Les mécanismes proposés sont :

- Le Couplage avec les Prélèvements Communautaires qui consiste à ce qu'un certain pourcentage des recettes perçues par les institutions d'intégration régionale (UEMOA, CEDEAO, CEMAC, CEEAC) au titre d'une taxe sur les importations de produits originaires de pays tiers dans ces espaces économiques respectifs, soit affecté à l'ABN ;
- L'instauration de redevances de type utilisateur-payeur et de type pollueur-payeur. La redevance de type utilisateur-payeur se base sur le fait que les utilisateurs de l'eau contribuent au fonctionnement de l'ABN en application du principe que l'ABN, par l'information et la prévision hydrologique, la régulation stratégique de la ressource, rend un service. Par contre, la redevance de type pollueur-payeur n'est pas liée à un prélèvement d'eau, mais à la modification du régime hydrologique engendrée par le barrage hydroélectrique ;
- La rémunération de la fonction d'assistance à la maîtrise d'ouvrage des projets et programmes. Ce mécanisme part de l'hypothèse que l'ABN sera rémunérée en échange du rôle joué dans la concrétisation des actions du Programme d'Investissement, dans les différentes phases du cycle de projet ;
- Le fonds de capitalisation avec pour principe que, à un moment donné, les pays membres de l'ABN constituent un capital qui, placé, produit des intérêts réguliers, lesquels servent à assurer tout ou partie du budget de l'organisation.

Dans le cas de l'OMVS, le fonctionnement se fait sur la base de la contribution des Etats membres et les financements des projets est assuré par les partenaires techniques et financiers. Une étude institutionnelle a été réalisée et a permis d'orienter les mécanismes de financement.

2.3. Leçons apprises du financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest fort de ses expériences en matière de financement des infrastructures en générale et hydrauliques en particulier a tiré des leçons pour

Leçon apprise 1. Importance de planifier les actions sur le long terme : les projets d'infrastructures hydrauliques nécessitent une planification à long terme pour assurer leur viabilité et leur durabilité. Ils doivent être intégrés dans une stratégie globale de développement qui s'inscrit dans la durée afin de maximiser leurs impacts.

Leçon apprise 2. Importance de faire de la participation citoyenne, une obligation ou une exigence. Il est sans doute clair que la participation citoyenne est essentielle pour assurer l'acceptabilité sociale des projets et leur succès à long terme. Plusieurs projets d'infrastructures ont échoué faute d'une bonne mobilisation des parties prenantes tenant compte de leur niveau d'intérêt et d'influence sur les décisions. Cette participation citoyenne permet de renforcer le niveau de transparence et de responsabilité des différents acteurs qui sont d'ailleurs très essentielles pour assurer la confiance des investisseurs et des citoyens.

Leçon apprise 3. Nécessité de renforcer les capacités des institutions : les institutions aussi bien publiques que privées doivent avoir les capacités nécessaires pour gérer les projets d'infrastructures hydrauliques de manière efficace. Pour ce faire, il ressort des expériences passées que celles-ci doivent voir leurs capacités techniques, organisationnelles et même financières renforcées. Sur le plan technique par exemple, l'innovation technologique doit être suffisamment développée afin d'aider à améliorer l'efficacité et la durabilité des projets d'infrastructures hydrauliques. Enfin, des programmes adaptés de renforcement des capacités des institutions en charges des infrastructures doivent être mise e place.

Leçon apprise 4. Importance de mettre en place une approche inclusive et équitable : les projets d'infrastructures hydrauliques doivent être conçus pour bénéficier à toutes les populations, y compris les plus vulnérables. Ils doivent être des projets non seulement intégrateurs en termes de territoires (Projets transfrontalier, projet régional) mais aussi inclusifs qui donne les mêmes chances à chacun.

Leçon apprise 5. Nécessité d'aller vers les financements innovants : les projets d'infrastructures hydrauliques nécessitent des financements innovants pour être viables. Les expériences ont montré que le financements classiques ou traditionnels ne sont plus très adapté au financement des infrastructures hydrauliques compte tenu de leur caractère. Etant des investissements très lourds avec des durées d'exploitation qui s'inscrivent dans le long terme, les mécanismes financiers avec des taux d'intérêt élevés ne sont donc pas efficaces.

2.4. Défis et contraintes du financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest

Les défis et contraintes du financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest sont nombreux. Ils limitent par conséquent l'accès au financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest et freinent le développement de la région.

- **Manque de ressources financières** : les gouvernements et les institutions financières locales ont des ressources limitées pour financer les projets d'infrastructures hydrauliques face aux nombreux défis de développement ;
- **Risque élevé** : les projets d'infrastructures hydrauliques sont souvent considérés comme risqués par les investisseurs, ce qui rend difficile l'accès au financement.

- Faiblesse des institutions : les institutions publiques et privées en charge de la gestion des infrastructures hydrauliques sont souvent faibles et manquent de capacités techniques, financières et parfois même organisationnelles ;
- Corruption et gouvernance : la corruption et les problèmes de gouvernance peuvent décourager les investisseurs et rendre difficile l'accès au financement.
- Difficultés d'accès au crédit : les entreprises du secteur privé ont souvent des difficultés à accéder au crédit, ce qui limite leur capacité à investir dans les infrastructures hydrauliques. Les taux d'intérêt élevés peuvent donc rendre les projets d'infrastructures hydrauliques non rentables et décourager les investisseurs.
- Manque de projets bancables : les projets d'infrastructures hydrauliques sont souvent mal préparés et ne répondent pas aux critères de financement des bailleurs de fonds.
- Dépendance à l'égard des bailleurs de fonds : la dépendance excessive à l'égard des bailleurs de fonds peut limiter la capacité des gouvernements à prendre des décisions stratégiques.
- Changement climatique : les impacts du changement climatique, tels que les sécheresses et les inondations, peuvent affecter la disponibilité des ressources en eau et la viabilité des projets d'infrastructures hydrauliques.
- Croissance démographique : la croissance démographique rapide en Afrique de l'Ouest augmente la demande en eau et en infrastructures hydrauliques, ce qui peut rendre difficile la planification et le financement de ces projets.
- Urbanisation avancée : l'urbanisation rapide peut entraîner des problèmes de gestion des eaux usées et de pollution, ce qui peut affecter la qualité de l'eau et la santé publique.
- Manque de données pour les bonnes prises de décision : le manque de données fiables sur les ressources en eau et les infrastructures hydrauliques peut rendre difficile la planification et le financement de ces projets.
- Coordination insuffisante : la coordination insuffisante entre les différents acteurs (gouvernement, bailleurs de fonds, secteur privé) peut ralentir la mise en œuvre des projets d'infrastructures hydrauliques.
- Problèmes de propriété foncière : les problèmes de propriété foncière ou les conflits liés à l'utilisation des terres peuvent bloquer les projets d'infrastructures hydrauliques.
- Capacité institutionnelle limitée : les institutions publiques et privées en charge de la gestion des infrastructures hydrauliques ont souvent des capacités limitées pour gérer les projets et attirer les investissements.
- Risques environnementaux et sociaux : les projets d'infrastructures hydrauliques peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux négatifs très élevés. Ils peuvent donc être classés à risque très élevé ce qui limite l'accès au financement des certains partenaires au développement comme la KfW par exemple.

Autres contraintes spécifiques :

Contraintes financières :

- Manque de ressources financières
- Taux d'intérêt élevés
- Difficultés d'accès au crédit surtout adaptés

Contraintes institutionnelles :

- Faiblesse des institutions publiques et privées

- Manque de capacités techniques et financières
- Corruption et problèmes de gouvernance

Contraintes techniques :

- Manque de données fiables sur les ressources en eau
- Difficultés de réhabilitation des infrastructures existantes
- Risques de changement climatique

Contraintes sociales et environnementales :

- Impacts environnementaux et sociaux négatifs
- Manque de participation citoyenne et de consultation
- Conflits et insécurité

Contraintes politiques :

- Instabilité politique
- Politiques contradictoires ou changeantes
- Manque de coordination entre les acteurs

Contraintes réglementaires :

- Règlementations environnementales et sociales strictes
- Procédures d'approbation longues et complexes
- Manque de clarté sur les règles et les normes

Contraintes de capacité :

- Manque de compétences et d'expertise locales
- Difficultés à attirer et à retenir les talents
- Limites de capacité des institutions publiques et privées

Contraintes de sécurité :

- Risques de sécurité pour les travailleurs et les équipements
- Conflits et insécurité dans les zones de projet
- Difficultés d'accès aux sites de projet

Contraintes de financement :

- Manque de financement innovant
- Difficultés à mobiliser des fonds pour les projets
- Risques de change et de taux d'intérêt

Contraintes de gestion :

- Manque de transparence et de responsabilité
- Difficultés de gestion des projets
- Risques de corruption et de malversation

III. SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS POUR FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST

3.1. Solutions sur le plan technique

Les solutions d'ordre technique pour le financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest sont :

- Réaliser les bonnes études en amont : un des maillons faibles de l'échec des demandes de financement des infrastructures hydrauliques est la mauvaise qualité des études de bases. Même si les données sont bonnes, les analyses pour orienter les actions à entreprendre, l'ancrage institutionnel et le mode de gouvernance sont très importantes.
- Disposer des bonnes données de base : Pour garantir le financement en faveur des infrastructures hydrauliques, il est très important d'utiliser les bonnes données d'entrée pour proposer des actions.
- Privilégier le transfert de connaissances des : le financement des infrastructures hydrauliques avec une expertise entièrement exportée peut ne pas être viable. Il est important de mettre en place des mécanismes et autres dispositifs de transfert de connaissance

3.2. Solutions sur le plan financier

Les solutions d'ordre financier pour le financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest sont :

- Mettre en place des Partenariats public-privé (PPP) : les PPP peuvent aider à mobiliser les ressources et les compétences nécessaires pour les projets d'infrastructures ;
- Recourir au financement innovant et le Financement climatique : les financements innovants, tels que les obligations vertes, les fonds d'investissement et les mécanismes de financement basé sur les résultats, peuvent aider à mobiliser les ressources pour les projets d'infrastructures. Le financement climatique peut aider à financer les projets d'infrastructures hydrauliques qui contribuent à la lutte contre le changement climatique. A cet effet, il faudrait donc des infrastructures hydrauliques qui démontrent une forte capacité d'adaptation et/ou d'atténuation
- Orienter une partie de l'Aide publique au développement (APD) vers le développement des infrastructures hydrauliques. L'APD peut aider à financer les projets d'infrastructures en général et hydrauliques en particulier dans les pays en développement. Par exemple le secteur d'accès à l'eau potable ou à la production agricole par irrigation pourra être privilégié avec ce type de financement ;
- Opter aussi pour les investissements directs étrangers (IDE) : l'IDE peut aider à financer les projets d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest grâce à une meilleure orientation de ces financements ;
- Aller vers les Fonds de développement des partenaires : les fonds de développement provenant des partenaires tels que la Banque africaine de développement (BAD), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et autres à travers des mécanismes spécifiques de développement peuvent aider à financer les projets d'infrastructures hydrauliques ;
- Utiliser les mécanismes de financement basés sur les résultats : les mécanismes de financement basés sur les résultats, tels que les paiements pour les services

écosystémiques, la valorisation des paysages peuvent aider à financer les projets d'infrastructures hydrauliques en faveur des communautés

3.3. Principales recommandations

Pour faciliter l'accès au financement, les recommandations ont été formulées à l'endroit de trois groupes d'acteurs : la CEDEAO (CGRE, PPDU), les Etats membres de la CEDEAO (décideurs) et les institutions nationales et internationales en charge de la gouvernance l'eau (partenaires techniques et financiers)

3.3.1. Recommandations à l'endroit de la CEDEAO (CGRE, PPDU)

Pour la CEDEAO à travers ses Agences opérationnelles dans le secteur de l'eau (CGRE, PPDU et autres), il est recommandé de :

- Prioriser le secteur de l'eau dans les investissements car il constitue le socle de développement d'autres secteurs comme le transport, l'agriculture et l'énergie ;
- Développer des projets d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest résilients et durable ;
- Prendre le temps de réaliser les bonnes études de référence pour de meilleures prises de décisions ;
- Tirer les leçons des expériences passées en matière des investissements dans le secteur de l'eau ;
- Développer des modèles financiers qui adaptés au financement des infrastructures hydrauliques

3.3.2. Recommandations à l'endroit de Etats membres de la CEDEAO

Pour les Etats membres de la CEDEAO (Chefs d'Etats, Conseils des Ministres, Parlementaires), il est recommandé de :

- Adapter le cadre juridique et réglementaire au financement des infrastructures hydrauliques ;
- Créer et maintenir des cadres politiques robustes, adaptés et spécifique au financement des infrastructures hydrauliques ;
- Développer des accords bilatéraux spécifiques en faveur des financements des infrastructures hydrauliques.

3.3.3. Recommandations à l'endroit des institutions nationales et internationales en charge de la gouvernance l'eau (partenaires techniques et financiers)

Pour les institutions nationales et internationales en charge de la gouvernance de l'eau (Partenaires techniques et financiers) :

- Accorder plus des ressources financières au secteur de l'eau en général et au financement des infrastructures hydrauliques en particulier ;
- Développer des assistances techniques avec les Etats de la région pour le développement des infrastructures hydrauliques ;
- Accompagner la structuration des projets d'infrastructures hydrauliques pour augmenter les possibilités de financement ;
- Développer des programmes d'échange et de partage pour les Etats sur les projets d'infrastructures hydrauliques.

IV. PROPOSITION DE PANELS DISCUSSION

Titre de la session : Financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest : Partir des défis pour définir des solutions concrètes

Objectifs de la session :

Objectif général : Contribuer à la mobilisation des ressources financières en faveur des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest à travers des solutions concrètes sur les plans institutionnel et financier.

Objectifs spécifiques :

- ✓ Identifier les défis et contraintes relatives au financement durable des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest ;
- ✓ Proposer des solutions concrètes, inspirées des expériences passées dans la sous-région ;
- ✓ Mettre en place un dispositif de gestion des risques liés à l'accès au financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest.

Résultats attendus de la session :

A la fin de la session, les participants au panel retiennent ;

- ✓ Les différents défis et contraintes liés au financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest ;
- ✓ Les solutions concrètes pour le financement des infrastructures hydrauliques et basées sur les expériences passées
- ✓ Le dispositif de gestion des risques mis en place pour plus de financement en faveur des infrastructures hydrauliques

Brève Description de la session : Elle se déroulera en deux temps. Dans un premier temps, trois présentations distinctes, assurées par des personnes ressources, seront réalisées dans un temps total cumulé de 40 minutes. A la suite de cette série de présentations, le panel d'échange sera ouvert avec trois (3) panélistes pour une durée minimale d'heure.

	Numéro D'Ordre	Durée	Présentations	Intervenants
Plan détaillé de la session	1	10 min	<u>Titre de la présentation 1 :</u> Défis et contraintes liés au financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest	Autorités du bassin de la Volta (ABV)
	2	10 min	<u>Titre de la présentation 2 :</u> Expériences de la mobilisation des ressources financières pour le secteur de l'eau en Côte d'Ivoire	Projet PAPV de la Côte d'Ivoire
	3	1 Heure	Echanges	ABV, ABN, Projet PAPV RCI, BIDC
	4	5 min	Clôture de la session	Modérateur

CONCLUSION

La 1ère Edition du Forum Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (FREAO) aura lieu à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 25 et 26 septembre 2026 sous le thème « *valorisons l'eau pour transformer l'Afrique de l'Ouest* »

Les objectifs sont entre autre de (i) faire un bilan du processus régional de GIRE en Afrique de l'Ouest et formuler des recommandations pour sa mise en œuvre efficiente, (ii) faire un bilan de la mise en œuvre de l'ODD 6 relatif à l'eau et à l'assainissement en Afrique de l'Ouest et formuler des recommandations pour faciliter/accélérer l'atteinte de ses cibles en Afrique de l'Ouest, (iii) contribuer à la mobilisation des financements pour le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique de l'Ouest et (iv) promouvoir une participation harmonieuse, visible et efficiente de l'Afrique de l'Ouest aux débats internationaux liés à l'eau et notamment à la Conférence des Nations Unies de l'eau de 2026 coorganisée par le Sénégal et les Emirats Arabe Unis

Pour assurer une conduite efficiente des travaux préparatoires du forum, des Groupes Thématiques Régionaux (GTR) ont été constitués autour de différents thèmes dont le « *Financement des infrastructures hydrauliques* ».

Le présent rapport du deuxième groupe de travail 2 présente une analyse globale de cette thématique en termes de défis et contraintes, de leçons apprises des expériences passées de financement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest.